



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 20
Représentés : 0
Absents : 9

Le Jeudi 29 Septembre 2016, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez de Chaussée, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER, Maire**

Etaient présents : M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL, M. Jean-Claude BURNET, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATTIER, Mme Elisabeth CHAYS, M. Daniel FREYMANN, M. Yvonick PLAUD, M. Pierre SLEMETT, Christiane CLEAVER, Mme Michèle RABBIOSSI, Mme Marion BONNET, M. Claude JACOT, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Christophe DE LAAGE, Mme Françoise DEVOUASSOUX, Mme Isabelle MATILLAT, Patrick DEVOUASSOUX, M. Michel PAYOT.

Absent(e)s représenté(e)s : M. Jean-Louis VERDIER donne pouvoir à M. Pierre SLEMETT, Mme Sylvie CEFALI donne pouvoir à Mme Elisabeth CHAYS, M. Jean-Michel COUVERT donne pouvoir à Mme Jacqueline FATTIER, M. Gaspard VALETTE-MOREL donne pouvoir à Patrick DEVOUASSOUX, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD, Mme Alexandra SEIMBILLE donne pouvoir à M. Claude JACOT, Mme Alexandra CART donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, Mme Flore MARCHISIO donne pouvoir à Mme Françoise DEVOUASSOUX.

Absent(e)s excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ

Communication du Maire :

Monsieur le Maire fait part de communications et notamment de l'opération de secours du Panoramic, pour laquelle il remercie les secouristes publics et privés, les 25 ans de l'espace Mont-Blanc, soirée importante avec les intervenants ayant permis de faire émerger des projets à venir, le projet Sport Senior mené par les services sociaux et sportifs qui permet de proposer des activités à tarifs réduits pour le public concerné, les comités de village qui débiteront aux Bossons ce vendredi 30 septembre, le lancement d'une enquête de satisfaction afin de poser des indicateurs sur la qualité des services publics proposés, qui intégrera les mêmes thématiques et questions que lors de la dernière opération voilà 5 ans, la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère avec une évaluation sur la situation de l'efficacité des mesures adoptées, la révision de la loi montagne pour laquelle un

amendement a été préparé en collaboration avec Monsieur LEBLOND ancien préfet, pour essayer d'insérer dans le texte un lien entre la loi Allur et la loi Montagne.

Monsieur Eric FOURNIER,

Il est difficile de faire passer cet amendement, soutenu par les députés de droite et de gauche. Dans une première lecture, la commission X de l'Assemblée Nationale a rejeté le texte. Une nouvelle lecture serait en cours. Un lobbying auprès des Maires et Parlementaires sera à assurer avant l'adoption du texte.

Le texte touche nos politiques de logement, environnement, urbanisme, et est important pour l'avenir de nos PLU.

Madame Marie-Noëlle FLEURY rappelle la nécessité de faire évoluer ce texte notamment pour l'aspect intercommunal des offices de tourisme.

Monsieur Eric FOURNIER précise ATTENTION DANGER-

Monsieur Eric FOURNIER rappelle l'engagement du conseil municipal en septembre dernier d'accueillir des familles de réfugiés. Il remercie les services, les élus et bénévoles des aides qui ont été proposées. Des contacts sont en cours pour que le logement préparé puisse accueillir des familles prochainement. Monsieur Eric FOURNIER pense que le conseil municipal sera heureux de pouvoir accueillir prochainement les familles.

Madame Aurore TERMOZ et Monsieur Pierre SLEMETT acquiescent les propos tenus par Monsieur Eric FOURNIER et remercient l'ensemble des personnes s'étant proposées.

Monsieur Christophe DE LAAGE estime que notre commune peut être fière de l'accueil dans la commune, mais s'interroge sur les autres communes de la région.

Monsieur Eric FOURNIER confirme son engagement clair sur cet accueil et se félicite du caractère cosmopolite de Chamonix.

Madame Françoise DEVOUASSOUX indique que la minorité a posé une question : à ce sujet elle partage les propos de Monsieur Le maire, lequel se réjouit de l'unanimité.

Monsieur Eric FOURNIER remercie l'ensemble des organisateurs de manifestations.

LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2016 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Golf rapport annuel :

Monsieur Yvonick PLAUD présente le rapport de délégation du terrain de golf. Il s'agit du premier rapport fourni dans ce cadre complétant les éléments qui étaient fournis jusqu'ici. Monsieur Yvonick PLAUD commente le rapport dans ses parties techniques et financières, Il explique certains aspects liés à la météo de Chamonix et la présence de neige en comparant avec d'autres sites, la présence d'un restaurant à proximité. Il souligne la réalisation de l'arrosage automatique et la qualité de l'entretien du terrain.

Un tournoi sera organisé en octobre pour la deuxième fois, deuxième compétition amateur Française.

Les bunkers seront à rénover par le club. Les bâtiments ne sont pas toujours en bon état, la commune devra réfléchir notamment à la rénovation du bâtiment technique.

Monsieur Yvonick PLAUD entend faire développer l'activité de Mai/juin à Octobre pour le club.

Monsieur Yvonick PLAUD entend également entraîner une réflexion sur la compréhension par certains membres du club de la notion de service public et pas propriété privée.

Monsieur Michel PAYOT membre de la commission confirme les conclusions sur l'intérêt touristique.

Monsieur Eric FOURNIER

Monsieur Eric FOURNIER se félicite du rôle du service juridique dans le suivi des délégations de services publics.

Monsieur Jean-Claude BURNET soutient les remarques émises par Monsieur Yvonick PLAUD, rappelle l'intérêt pour le village des Praz, notamment sur le secteur hôtelier.

Monsieur Eric FOURNIER prend acte pour le conseil municipal de l'examen de ce rapport.

TARIFS DU GOLF 2017

Monsieur Yvonick PLAUD donne lecture des tarifs et insiste sur les tarifs proposés aux jeunes, sur l'individualisation des tarifs pour promouvoir la pratique pour les jeunes.

Il fait part de l'augmentation moyen de 1,5%, justifie les tarifs pratiqués notamment en fonction des saisons, ce qui se fait partout.

Monsieur Michel PAYOT fait part de l'avis favorable de la commission de délégation.

Il est précisé à Madame Françoise DEVOUASSOUX que les membres dormants sont ceux qui ne pratiquent pas tout en restant membres du club.

GESTION FINANCIERE

DECISION MODIFICATIVE N°5 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET GENERAL :

Monsieur Yvonck PLAUD commente de décision modificative n°5.

Madame Michèle RABBIOSI apporte des précisions sur le projet Demdeng d'alimentation en eau, son coût et le souhait de voir l'accès gratuit pour les enfants.

La délibération est approuvée à l'unanimité pour les écoles.

La délibération est approuvée à l'unanimité pour association Aquassistance Demdeng.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET SPIC:

Monsieur Yvonick PLAUD commente la proposition et se félicite des recettes enregistrées cette année, notamment dues à la création de trois nouveaux parkings.

Monsieur Michel PAYOT fait état des dépenses prévues au parking Saint Michel.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE

Monsieur Yvonick PLAUD commente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET EAU.

Monsieur Yvonick PLAUD commente la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES SUR LE BUDGET GENERAL-EXERCICE 2009 A 2016

Monsieur Yvonick PLAUD détaille les dépenses concernée, notamment dues aux secours sur piste, pour lequel le taux de recouvrement est aujourd'hui de 90% ce qui est un bon taux.

Monsieur Christophe DE LAAGE interroge sur la ligne « fourrière ». Il lui est répondu qu'il s'agit d'épaves étrangères pour lesquelles les cartes grises n'ont pas été mutées.

PLAN « VEHICULE PROPRES »

LOCATION DE VEHICULE ELECTRIQUES- ATTRIBUTION DE MARCHE-PARTENARIAT AVEC BMW.

Monsieur Eric FOURNIER expose qu'il s'agit là de l'une des trente-six mesures adoptées, dont certaines relèvent de l'Etat et de la commune.

La rénovation du parc automobile figurait parmi ces mesures. Il convenait de mettre à disposition des services communaux des véhicules propres. Un appel d'offres a été lancé au printemps, par lequel il est proposé un marché avec BMW, location, entretien et assistance. Le coût total est de 230 000€ en 5 ans, avec un partenariat de 250 000€ fourni par BMW.

Ces véhicules I3 sont livrés avec la dernière génération de batteries, 300 kilomètres d'autonomie, garanties 8 ans ou 100 000 kilomètres. Le prix de revient au kilomètre est de 0.02€ contre 0.40€ pour un véhicule classique. Un véhicule hybride est également fourni dont le prix de revient s'élève à 0.03€ par kilomètres contre 0.45€. En outre les émissions de particules polluantes sont très inférieures aux autres. Les contreparties sont le stockage de voitures (partenaire mobilité douce), deux congrès par an à Chamonix notamment pour leur promotion des véhicules propres.

Madame Jacqueline FATTIER trouve le projet intéressant et bien mené. Elle fait part de partenariat avec l'Office de Tourisme qui se traduira par la présence de Chamonix au salon de l'automobile en Octobre sur le stand BMW.

Monsieur Christophe DE LAAGE se fait préciser le type de congrès.

Monsieur Eric FOURNIER répond qu'il s'agit d'événement BMW pour les promotions de véhicules propres, selon un concept à définir.

RESSOURCES HUMAINES

TRANSFERT DES PERSONNELS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC DANS LE CADRE DU TRANSFERT COMPLEMENTAIRE DE COMPETENCE POUR LES ACTIVITES CULTURELLES (MMP)

Monsieur Jean-Claude BURNET expose le projet

La délibération est approuvée à l'unanimité

INDEMNITÉ POUR UTILISATION DE LA LANGUE ANGLAISE.

Monsieur Jean-Claude BURNET donne lecture et précise la délibération. Il fait part de l'intérêt pour la commune que les agents parlent anglais dans les services en contact avec le public. Il commente la décision de la supprimer pour les catégories A, et de la retirer en cas de changement de fonction. Après un mois de congés maladie la prime sera retirée. Le montant s'élève : 42, 23 et 13 euros par mois selon le niveau. Les postes concernés ont été identifiés la prime est applicable au 1^{er} octobre.

Monsieur Jean-Claude BURNET indique que ce chantier faisait partie de l'un des points important pour le service RH, il remercie les élus, représentants du personnel du service RH.

La délibération est approuvée à l'unanimité

GESTION DU DOMAINE

VENTE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉ E N° 2692 ET 2694 – LIEUDIT « MORAINES DES SONGENAZ »

Madame Aurore TERMOZ expose le projet et les propositions qui ont été faites.

La délibération est approuvée à l'unanimité

SIGNATURE DE LA VEFA – CRÈCHE JEAN FRANCO ET CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TOUS RÉSEAUX SECS ET HUMIDES ET REJET EAUX PLUVIALES

Madame Aurore TERMOZ donne lecture du projet et fait part de la remise de 10% Depuis la signature de la promesse soit 300 000€ qui serviront notamment à meubler la crèche.

La délibération est approuvée à l'unanimité

APPROBATION DES CONTRATS D'HYPOTHÈQUES ENTRE HRM ET LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES.

Monsieur Eric FOURNIER donne lecture du projet de délibération et rappelle les conditions des trois prêts conclus par la société.

Monsieur Yvonick PLAUD souligne le taux négatif de l'un de ces prêts.

La délibération est approuvée à l'unanimité

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU SOUTERRAIN AU PROFIT DE ENEDIS (EX ERDF)

Monsieur Christian DUCROZ donne lecture de la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE G N° 2015 ET AUTRES AU PROFIT DU TERRAIN APPARTENANT À MADAME KARINE PAYOT- CHEMIN DU PCHEU

Monsieur Christian DUCROZ donne lecture de la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE B N° 6148 AU PROFIT DE LA PROPRIÉTÉ APPARTENANT À MONSIEUR NICOLAS GROPELLIER-CHEMIN GIRE DES CARTERINS.

Monsieur Christian DUCROZ donne lecture de la délibération.

Madame Fabienne BOZON-RAVANEL se fait préciser ces conditions d'accès.

Monsieur Christian DUCROZ et Madame Françoise DEVOUASSOUX donnent des précisions sur les motivations liées à la sécurité et indique s'être rendus sur place et que l'ensemble a été étudié.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE D N° 904 AU PROFIT DES TERRAINS APPARTENANT À LA SCCV LA VALLÉE BLANCHE

Monsieur Christian DUCROZ donne lecture de la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DEMANDE DE LEVÉE D'INSCRIPTION DE PRIVILÈGE DE VENDEUR- VENTE COMMUNE/QUENTIN -CLOS NAPOLÉON.

Monsieur Christian DUCROZ donne lecture de la délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Départ de Monsieur Michel PAYOT qui donne procuration à Monsieur Bernard OLLIER

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES- EXERCICE 2017.

Monsieur Christian DUCROZ fait part de la délibération et précise que le scolyte a trouvé des prédateurs divers ; insectes et pics.

Monsieur Jean-Claude BURNET s'étonne de l'importance des coupes de bois.

La délibération est approuvée à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

TÉLÉSKI DES CHOSALETs

Monsieur Eric FOURNIER donne lecture de la délibération et précise le contexte de ski de fond de vallée pour débutants. Il précise que la société assurera aussi la vente des forfaits de ski de fond

Monsieur Yvonick PLAUD précise que le déficit a été en diminuant, qu'il serait dommage d'arrêter.

Madame Fabienne BOZON-RAVANEL précise la vente des forfaits est appréciée le niveau de l'activité pour les Chosalets.

Départ de Madame Françoise DEVOUASSOUX.

La délibération est approuvée à l'unanimité

AFFAIRES SPORTIVES

TARIFS SKI DE FOND 2016/2017

Mesdames Marie-Noëlle FLEURY et Fabienne BOZON-RAVANEL précisent les tarifs et insiste notamment sur l'effort en matière de pré-vente.

Madame Elisabeth CHAYS se fait préciser les moyens de communication pour la pré-vente.

Madame Fabienne BOZON-RAVANEL donne les informations sur les communications assurées dès le 1er octobre,

TARIFS ACCES LOCAUX SPORTIFS COMMUNAUX POUR ADULTES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Madame Marie-Noëlle FLEURY présente le projet de délibération.

Messieurs Bernard OLLIER, et Jean-Claude BURNET se font préciser la nature des tarifs.

Madame Marie-Noëlle FLEURY précise les conditions d'application pour chaque membre d'association.

Madame Aurore TERMOZ se fait préciser si les activités sociales sont concernées, au gymnase BALMAT pour le foot salle de la MJC par exemple.

Madame Marie-Noëlle FLEURY confirme et souligne qu'une aide financière pourrait être versée aux associations concernées.

Monsieur Pierre SLEMETT se montre inquiet des conséquences pour les clubs et les jeunes.

Monsieur Eric FOURNIER est satisfait de la réaffirmation de la pratique sportive par les jeunes. On a pu assister par le passé à des cas de fortes occupations par les adultes au détriment des jeunes. Il se propose de reporter la délibération.

Madame Marie-Noëlle FLEURY s'inquiète du risque d'inégalité avec d'autres sports, les associations fréquentant le centre sportif payant déjà la communauté de commune ayant délibéré.

Madame Aurore TERMOZ se propose dans un premier temps de recenser le public et les associations.

Monsieur Jean-Claude BURNET propose le report de la délibération.

Monsieur Eric FOURNIER constate que la communauté de commune a délibéré mais que l'application a été complexe. Egalité ne veut pas dire équité. Le lien social créé n'ai pas à exclure des salles sportives. Le rapport cotisation/ intérêt est à re-planer.

La tarification est peut être inadaptée elle peut l'être par les lignes d'eau : la piscine. Il faut réfléchir sur l'équilibre. Il n'y a pas à démentir la délibération de la communauté de commune, il préfère revoir.

Madame Marie-Noëlle FLEURY reconnaît que ça n'a pas été évalué...

Monsieur Bernard Ollier s'interroge sur le projet sport senior la location est-elle intégrée ?

Monsieur Eric FOURNIER reporte la délibération, après analyse des différents pratiquants. La notion des équipements doit être aussi regardée.

La délibération est reportée.

GESTION DE SERVICE PUBLICS

CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS POUR LE PROJET S.A.G.E. -CHAMONIX.

Monsieur Jean-Claude BURNET commente le projet et analyse les remarques proposées au conseil.

Monsieur Christophe DE LAAGE trouve très intéressant ce schéma directeur et souhaite séparer les eaux comme les eaux usées. Cela pourrait permettre de limiter les eaux dirigées vers le traitement, en séparant, deux types d'eaux usées, et de limiter la construction de stations d'épuration.

Monsieur Eric FOURNIER propose d'émettre un avis favorable avec les prescriptions énoncées.

DELEGATION DONNE AU MAIRE- ARTICLE L. 2122.22

INFORMATION SUR LES BAUX ET CONVENTIONS.

Madame Michèle RABBIOSI donne lecture des baux et conventions,

Information de Monsieur Christian DUCROZ sur les opérations de SYANE (voir document envoyé)